

QUALITE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

Contrôle sanitaire réalisé dans le cadre des articles du Code de la santé publique et du décret n°2007-49 du 11 janvier 2007 relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Unité de gestion : AEP AMP ZONE NORD (SEM)

Exploitant : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Prélèvement et mesures de terrain du 30/04/2026 à 09h14 pour l'ARS et par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation : **ROUSSET (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)**

Type d'eau : ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

Nom et localisation du point de surveillance :

SORTIE STATION - ROUSSET (robinet sortie station ET)

Motif de prélèvement :

Type d'analyse : APLUS

Code point de surveillance : 0000000342 Code installation : 000324 Numéro de prélèvement : 01300288858

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Date d'édition : mercredi 13 mai 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation
L'Ingénieur responsable d'unité
Camille GIROUIN



Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION

Bromoforme	0,12	µg/L				100
Chlorodibromométhane	1,30	µg/L				100
Chloroforme	4,8	µg/L				100
Dichloromonobromométhane	3,30	µg/L				100
Trihalométhanes (4 substances)	9,52	µg/L				100